2. La répartition procentuelle du revenu brut se rattachant à l'exercice de leur profession (honoraires, gains et salaires) pour l'ensemble du Canada en 1962 était la suivante: Malades sans assurance, 41.4%; régimes volontaires de paiement anticipé, 44.7%; gouvernements fédéral et provinciaux, 7.4%; Caisses des accidents du travail, 6.5%.

On ne possède pas de données sûres relativement à la répartition du revenu par province.

# RÉDUCTION DU SERVICE POSTAL ENTRE TORONTO ET VANCOUVER

### Question nº 2831-M. Mather:

Le ministère des Postes a-t-il été avisé par le Pacifique-Canadien qu'à la date du 24 juin 1965, les trains 3/7 et 8/4 qui font le trajet entre Montréal, Toronto et Vancouver ne se chargeront plus du transport du courrier ou des envois par messageries, et que cette mesure affectera le service des postes entre Montréal et Vancouver? Si oui, le gouvernement approuve-t-il cette mesure et avec la suppression imminente de ces trains?

L'hon. René Tremblay (ministre des Postes): Oui, le ministère des Postes a été avisé des changements relatifs au service des postes entre Montréal et Vancouver.

N'ayant aucune juridiction sur l'exploitation du Pacifique-Canadien, le ministère des Postes ne peut protester contre la décision du chemin de fer de retrancher les fourgons de tête des trains 3, 4 et 7, 8, étant donné surtout qu'il existe d'autres moyens d'assurer un service postal satisfaisant.

### FONDS DES CHANGES

Question nº 2838-M. Côté (Chicoutimi):

- 1. Quelles étaient au 28 février 1965 les valeurs détenues pour le Fonds du change étranger, a) en or (équivalence du dollar canadien), b) en livres sterling, c) en dollars américains, d) en francs français, e) en d'autres devises?
  - 2. Où peut-on trouver les détails de ce compte?

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Au 28 février 1965, le compte du fonds des changes détenait une quantité d'or évaluée à 1,125 millions de dollars canadiens et des dollars américains évalués à 1,634.9 millions de dollars canadiens. En dehors du compte du fonds du change, mais compris dans les avoirs officiels d'or et de dollars américains que le ministre des Finances publie la première semaine de chaque mois au montant établi à la fin du mois précédent, il y a les fonds de roulement en dollars américains détenus par la Banque du Canada et le ministre des Finances. Au 28 février, ces fonds s'élevaient respectivelars canadiens.

[L'hon. M11e LaMarsh.]

2. Le troisième jour ouvrable de chaque mois, le ministre des Finances publie un communiqué indiquant le total des avoirs officiels d'or et de dollars américains établi à la fin du mois précédent. Au cours de la troisième semaine de chaque mois, la Banque du Canada publie son sommaire statistique qui donne la ventilation des avoirs officiels en or et en dollars américains. La loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes exige du ministre des Finances qu'il présente chaque année au Parlement un rapport sur les opérations du compte du fonds des changes. Ce rapport, que le ministre doit déposer dans un délai de cinq mois à compter de la fin de l'année, fournit des précisions sur l'activité du compte au cours de la dernière année civile.

# RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FLUORURE

#### Question nº 2844-M. Marcoux:

- 1. A-t-on entrepris au Canada de faire des études en vue de confirmer ou de réfuter les observations «peu convaincantes» du docteur Rapaport? Dans le cas de l'affirmative, les études ont-elles été entreprises avec l'appui du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?
- 2. Quelles mesures le ministère a-t-il prises dans le passé pour protéger les consommateurs canadiens lorsque des résultats préliminaires «peu convaincants» ont mis en doute la sécurité d'un additif alimentaire?
- 3. Le ministère applique-t-il les mêmes mesures par rapport au fluorure qui est sans doute ajouté aux conserves alimentaires et à d'autres aliments conditionnés empaquetés dans des établissements qui s'alimentent des eaux traitées au fluorure dans certaines villes?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le ministère n'a pas de preuve authentique révélant des effets nocifs subis en Amérique du Nord à la suite de la consommation d'eau fluorurée à 1 millionième. Par contre, on a plusieurs rapports à caractère scientifique révélant l'inocuité et la valeur de la fluoruration comme mesure d'hygiène publique. Par conséquent, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas entrepris d'études destinées à corroborer ou réfuter les données de M. Rapaport relativement à la fluoruration dans le Wisconsin.

2 et 3. Des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dépouillent continuellement les documents à la recherche de rapports sur les effets nocifs subis à la suite de l'ingestion d'un élément constitutif d'un aliment. Ces rapports sont examinés minutieusement et comparés à l'ensemble des renseignements scientiques dont on dispose. Au cas de preuves suffisantes, des dispositions sont prises pour ment à 87.8 millions à 15.8 millions en dol- réduire ou éliminer les risques. On agit de même à l'égard du fluorure.